Mairie
d'Éguilles

Eguilles,
Le mercredi 17 mars 2021

DEC_2021_021

- DECISION DU MAIRE -

Objet : ***Demande de subvention auprès du Conseil Département des Bouches-du-Rhône au titre de la mise en œuvre du plan Climat-Air-Energie-Territorial -***

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n° DEL_2020_012 en date du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par habilitation permanente du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°004/2019 du 23 janvier 2019 portant sur l'habilitation du Maire pour gérer les demandes et corrections ou compléments de subventions devant tout partenaire financier et par voie de décisions.

Considérant l'intérêt pour la commune afin de compléter le parc automobile d'acquérir un véhicule de service électrique de type Kangoo 5 places au profit du service de la Police Municipale.

DECIDE

De solliciter au titre de l'aide à la mise en œuvre du plan Climat-Air-Energie-Territorial ; le Conseil Départemental 13 au taux de 70% l'estimation du véhicule étant chiffrée à 22 336.76 €HT soit une demande de subvention de 15 636.00 €HT pour le dossier AC016108.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants précisant le contenu des prestations et des obligations réciproques.

De dire que la présente décision sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Le Maire,
Robert DAGORNE

MAIRIE D'ÉGUILLES (Bouches-du-Rhône)

Transmis en Sous-Préfecture
le,

REÇU EN PREFECTURE
le 18/03/2021
Application agréée E-legalite.com
22_DN-013-211300322-20210317-DEC_2021_02

☎ 04 42 92 40 61